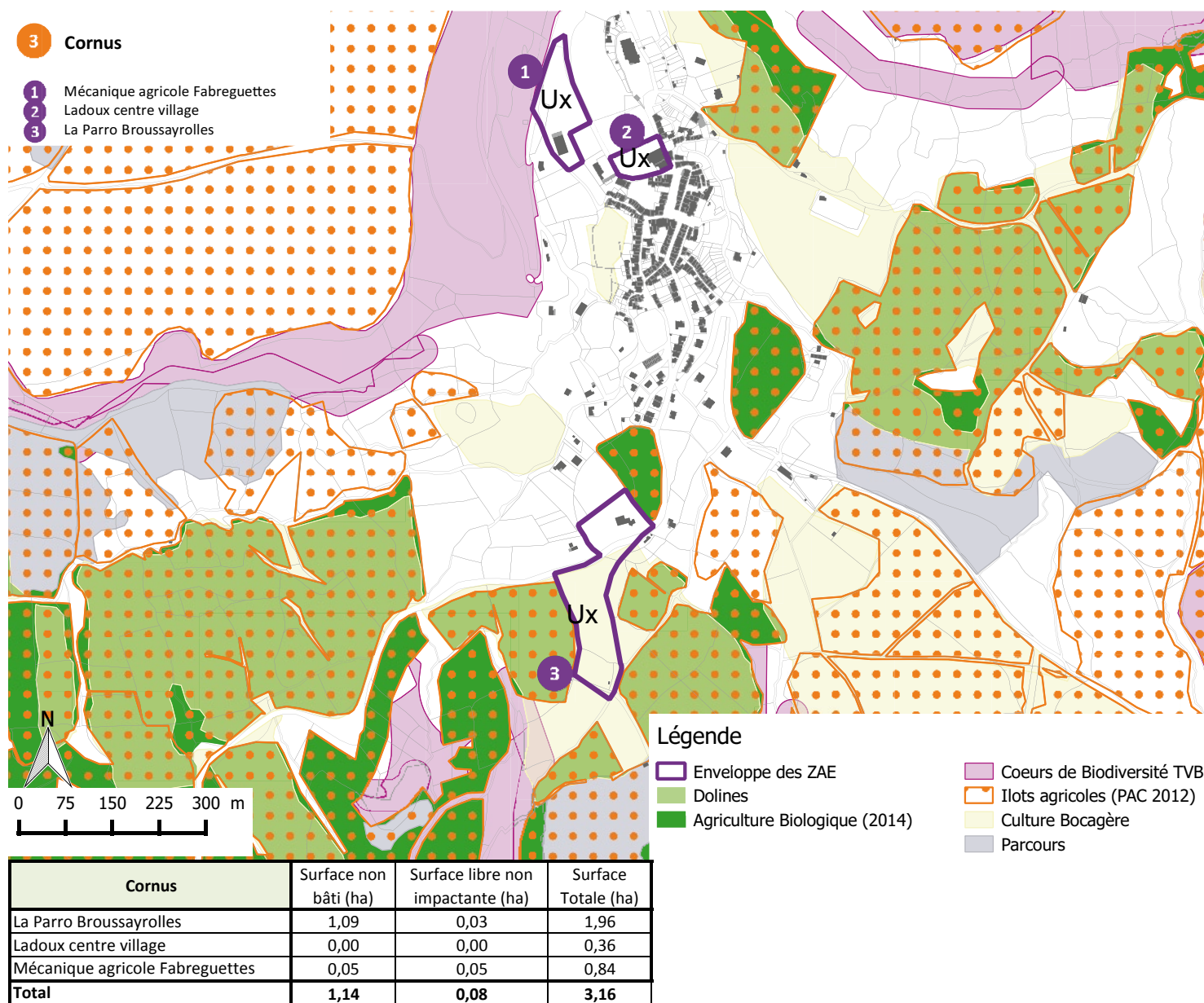


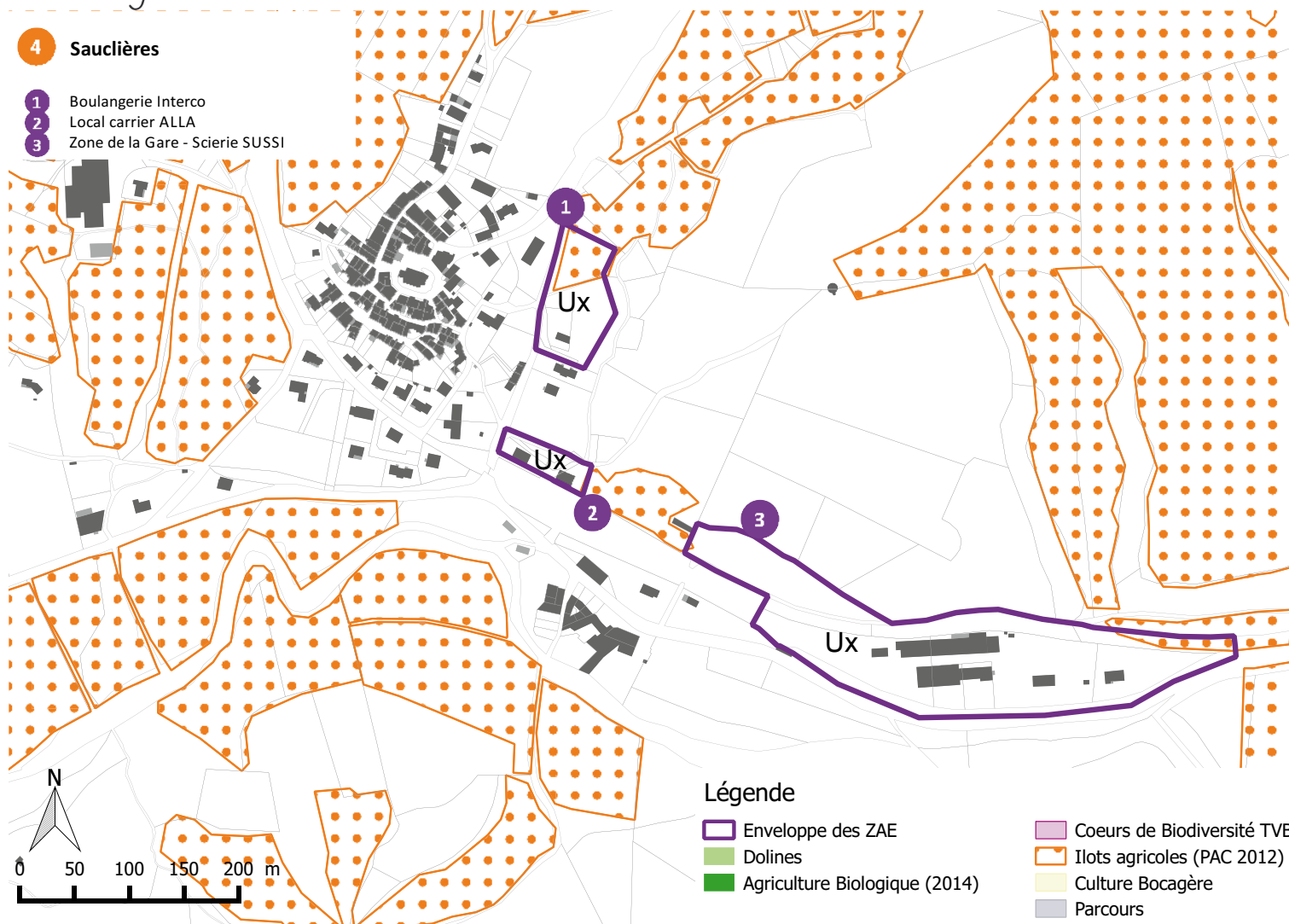
Bilan des ZAE : le développement économique dans les documents graphiques en vigueur



Une analyse fine par ZAE a été réalisée, les critères ont été analysés individuellement.

Surfaces libres situées sur des cultures bocagères :
ZAE La Parro Broussayrolles : 1,06 ha

Bilan des ZAE : le développement économique dans les documents graphiques en vigueur



Une analyse fine par ZAE a été réalisée, les critères ont été analysés individuellement.

Surfaces libres sur des îlots déclarés à la PAC (2012) :
Boulangerie Interco : 0,19 ha
Zone de La Gare-Scierie SUSSI : 0,11 ha

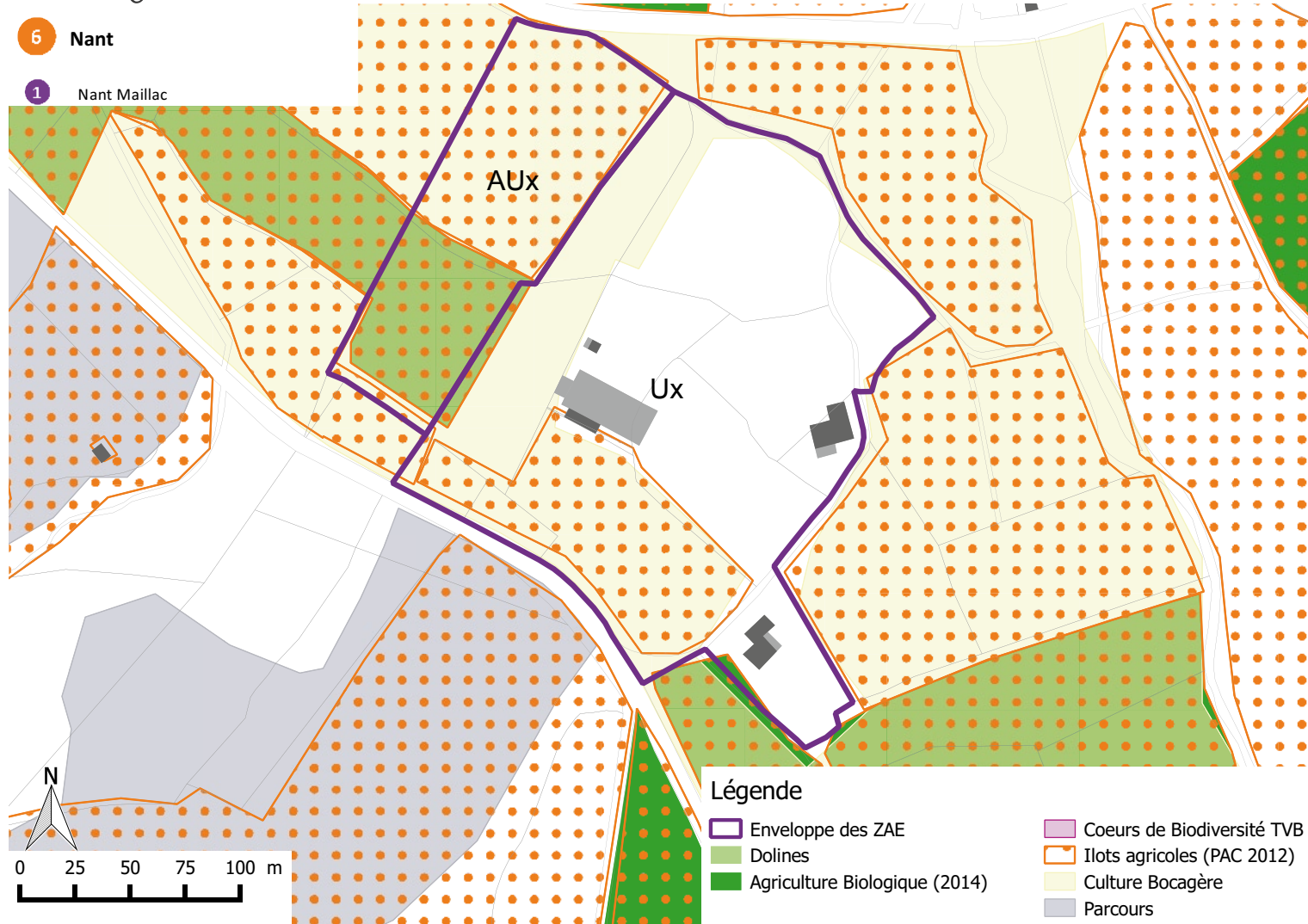
Saucières	Surface non bâti (ha)	Surface libre non impactante (ha)	Surface Totale (ha)
Boulangerie interco	0,60	0,42	0,60
Local carrier ALLA	0,05	0,05	0,18
Zone de La Gare-Scierie SUSSI	1,15	1,04	3,08
Total	1,81	1,51	3,86

Bilan des ZAE : le développement économique dans les documents graphiques en vigueur



Saint-Jean-du-Bruel	Surface non bâti (ha)	Surface libre non impactante (ha)	Surface Totale (ha)
La Canabière	1,24	1,24	1,94
Le Coustel	0,08	0,08	0,32
Total	1,32	1,32	2,26

Bilan des ZAE : le développement économique dans les documents graphiques en vigueur



Une analyse fine par ZAE a été réalisée, les critères ont été analysés individuellement.

Surfaces libres sur des îlots BIO déclarées à la PAC (2012) : Zone d'activités Nant Maillac : 0,44 ha

Surfaces libres sur des îlots déclarées à la PAC (2012) : Zone d'activités Nant Maillac : 1,91 ha

Surfaces libres situées sur des cultures bocagères : ZAE La Parro Broussayrolles : 2,65 ha

Nant	Surface non bâti (ha)	Surface libre non impactante (ha)	Surface Totale (ha)
Les Liquisses Hautes - Le Clauzal	0,00	0,00	0,76
Nant Maillac 1	1,22	0,00	1,22
Nant Maillac 2	2,19	0,72	3,64
Total	3,41	0,72	5,62

Bilan des ZAE : le développement économique dans les documents graphiques en vigueur

Bilan de l'existant

- Surfaces dédiées aux ZAE : 85,84 hectares
- Surfaces dédiées aux ZAE pouvant accueillir de nouvelles activités : 54,87 hectares
- Surfaces dédiées aux ZAE pouvant accueillir de nouvelles activités (non impactante*) : 21,25 hectares

Ce que dit le DOO du SCoT :

2.4.6 Les zones d'activités économiques inscrites dans les documents d'urbanisme opposables devront :

Revoir les zonages et restituer en "A" ou "N" les parcelles non bâties actuellement constructibles et qui se situent dans le zonage des PPRI ou en zones inondables, les parcelles agricoles qui ne constituent plus une réserve foncière économique crédible, les parcelles converties à l'agriculture biologique et les parcelles concernées par une zone coeur (et une zone relais dans les réservoirs de biodiversité du SRCE) ou un corridor de biodiversité ;

3.3.1. Prendre en compte les structures et les éléments paysagers dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

3.3.1.1 Entité Paysagère des Causses :

Interdire les constructions dans les dolines pour protéger les zones cultivables

Localisation de l'urbanisation récente

Seules 3% des constructions réalisées à proximité directe des bourgs sont dédiées aux activités économiques (hors agriculture).

Il en résulte les chiffres suivants (concernant les constructions à destination d'activité) :

- 46,7% des constructions ont été réalisées sur la ZAE Millau Larzac (La Cavalerie) ;
- 26,6% sur la ZAE Millau Sud (La Cavalerie) ;
- 13,4% sur la ZAE de Nant Maillac
- 6,7% sur les ZAE de La Canabière (Saint Jean du Bruel) et la ZAE de La Parro Broussayrolles (Cornus).

D'après l'analyse des parcelles bâties entre 2003 et 2015, la taille moyenne des lots pour des constructions à destination d'activités économiques (hors agriculture) est de 8927 m².

Au total, à l'échelle Communautaire, entre 2003 et 2015, 13.39 hectares ont été consommés pour de nouvelles constructions à vocation d'activités économique (hors agriculture).

Quelque projets sont en cours sur la Communauté de Communes et devraient réduire les surfaces libres du PLUi révisé, même avant son approbation.

	Nombre total de lots	Surface totale consommée (ha)	Nombre de lots en zone constructible	Surface consommée en zone constructible (ha)
Cornus	1	0,27	1	0,27
La Cavalerie	11	12,70	11	12,70
Nant	2	0,23	2	0,23
Saint-Jean-du-Bruel	1	0,19	1	0,19
Total général	15	13,39	15	13,39

Résultats obtenus par une analyse SIG du travail sur la consommation de l'espace entre 2003 et 2013 réalisé par le PNRGC et complété par la consommation de l'espace entre 2013 et 2015.

L'activité touristique est une activité majeure pour le territoire.

• Un tourisme patrimonial et culturel :

La Communauté de Communes Larzac et Vallées rassemble des vestiges historiques témoins d'un riche passé archéologique mais aussi Templier puis Hospitalier.

La Communauté de Communes compte d'ailleurs cinq cités Templières recelant des trésors architecturaux d'une valeur exceptionnelle :

- La Cavalerie
- Saint Jean d'Alcas
- La Couvertorade
- Le Viala du Pas de Jaux
- Sainte Eulalie de Cernon

D'autres éléments patrimoniaux sont à découvrir sur le territoire au gré des pérégrinations des touristes : églises romanes, châteaux, cazelles, lavognes, dolmens, menhirs,...

Ce patrimoine est mis en valeur par divers sites touristiques : musées, parcs à thème, activités insolites,...

La gastronomie fait également partie du patrimoine du territoire, notamment grâce à la présence de produits labellisés AOP/AOC ou IGP :

- AOC Roquefort / AOC Bleu des Causses / AOC Côtes de Millau / IGP Agneau de l'Aveyron / IGP Jambon de Bayonne / IGP Génisse de l'Aubrac / IGP Veau de l'Aveyron et du Ségala / IGP Vin de Pays de l'Aveyron / IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest

Les événements sont nombreux sur la saison estivale afin d'attirer les vacanciers et les amener à découvrir le riche patrimoine du Larzac et de ses vallées : festivals de musique, fêtes «Médiévales»,... Les retombées économiques de ce tourisme se traduisent par des visites d'édifices payants, des repas, des nuitées,...

• Un tourisme sportif de pleine nature :

Sur le territoire, on trouve de nombreuses possibilités de ballades permettant de découvrir les paysages du Larzac, mais aussi le patrimoine des Templiers. Sur le territoire intercommunal, le Conseil Départemental de l'Aveyron recense 13 circuits inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur près de 316 Km de chemins.

Le territoire intercommunal est traversé par les GR71C et D. Ces itinéraires permettent de faire le tour du Larzac font également découvrir aux Randonneurs le patrimoine des Templiers et des Hospitaliers.

De nombreux événements ont lieu tout au long de l'année afin d'attirer les sportifs et les amateurs de nature : courses de VTT, randonnées accompagnées, courses pédestres,...

De plus, le classement d'une partie du territoire Communautaire au patrimoine mondial de l'UNESCO renforce l'attractivité du territoire. Cette nouvelle visibilité peut permettre de développer un tourisme dit vert ou éco-tourisme.

• Hébergement :

L'accueil touristique est très important sur le territoire de la Communauté de Communes. Il s'agit de 132 établissements (campings, hôtels, gîtes,...) pour près de 4376 lits touristiques. La commune de Nant accueille à elle seule 44 structures et 2082 lits touristiques, soit 48% de l'offre de lits touristiques de la Communauté de Communes. Viennent ensuite les communes de Saint Jean du Bruel (14 structures pour 640 lits), Fondamente (11 structures pour 586 lits) puis L'Hospitalet du Larzac (9 structures pour 295 lits).

Les résidences secondaires :

D'après les statistiques de l'INSEE, les résidences secondaires constituent la première structure d'accueil du territoire. Pour définir la capacité d'accueil touristique de ces résidences secondaires, l'INSEE multiplie le nombre de ces résidences par 5. Cela représente environ 10 700 lits touristiques sur la Communauté de Communes. Si on compare ce chiffre avec le nombre de lits offerts par l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air (les campings), alors les résidences secondaires rassemblent 75% des lits touristiques du territoire. L'hôtellerie de plein air ne représenterait plus que 19,1% de l'offre et l'hôtellerie seulement 2,4%.

L'offre hôtelière :

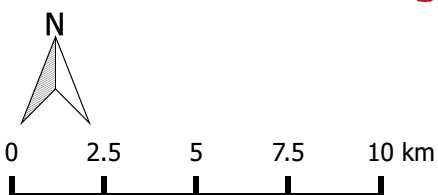
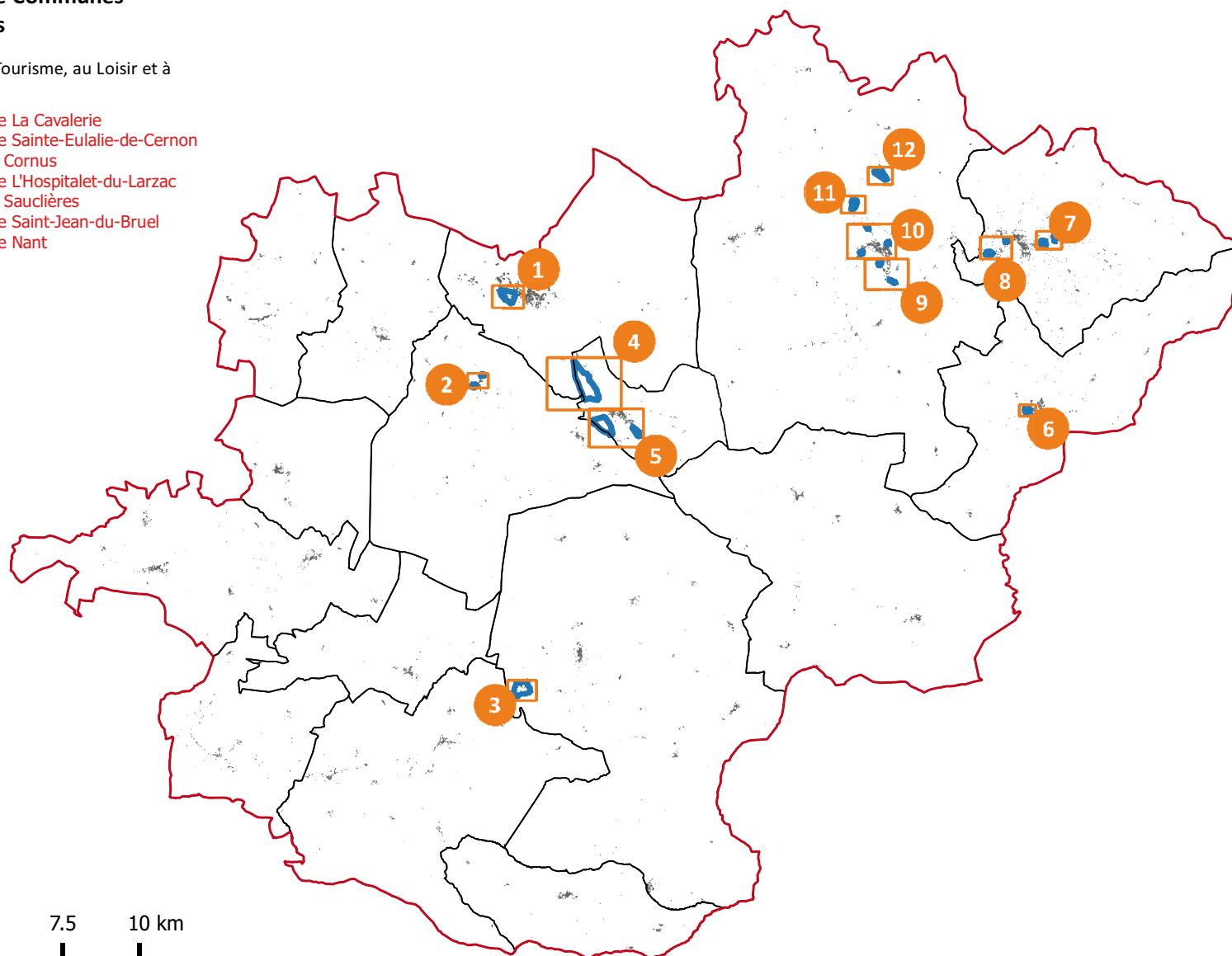
On compte 11 hôtels sur le territoire communautaire pour un total de 339 lits (soit 8% de l'offre de lits touristiques). Ils se concentrent principalement sur les communes les plus peuplées ou proches de l'autoroute A75.

Bilan des zones touristiques ou de loisirs : le développement économique dans les documents graphiques en vigueur

Communauté de Communes Larzac et Vallées

19 zones dédiées au Tourisme, au Loisir et à la Culture :

- 1 Zones de La Cavalerie
- 2 Zones de Sainte-Eulalie-de-Cernon
- 3 Zone de Cornus
- 4 5 Zones de L'Hospitalet-du-Larzac
- 6 Zone de Sauclières
- 7 8 Zones de Saint-Jean-du-Bruel
- 9 10 11 12 Zones de Nant



Bilan des zones touristiques ou de loisirs : le développement économique dans les documents graphiques en vigueur

Bilan de l'existant

- Surfaces dédiées aux Zones touristiques ou de loisirs : 167,45 ha
- Surfaces dédiées aux Zones touristiques ou de loisirs pouvant accueillir de nouvelles activités - équipements : 126,08
- Surfaces dédiées aux Zones touristiques ou de loisirs pouvant accueillir de nouvelles activités - équipements (non impactante*) : 32,28

Bilan de la consommation de l'espace pour les constructions à vocation touristique ou de loisirs

	Nombre total de lots	Surface totale consommée (ha)	Nombre de lots en zone constructible	Surface consommée en zone constructible (ha)
Cornus	1	0,07	1	0,07
La Cavalerie	1	0,04	1	0,04
L'Hospitalet-du-Larzac	5	6,65	5	6,65
Nant	2	7,61	2	7,61
Saint-Jean-du-Bruel	2	1,58	2	1,58
Sauclières	1	0,21	1	0,21
Viala-du-Pas-de-Jaux	1	0,00	1	0,00
Total général	13	16,16	13	16,16

Résultats obtenus par une analyse SIG du travail sur la consommation de l'espace entre 2003 et 2013 réalisé par le PNRGC et complété par la consommation de l'espace entre 2013 et 2015.

Seules 1% des constructions réalisées à proximité directe des bourgs sont dédiées au tourisme et au loisir.

Il en résulte les chiffres suivants (concernant les constructions à destination de tourisme et de loisir) :

- 38,5% des constructions ont été réalisées sur la commune de L'Hospitalet du Larzac ;
- 15,4% sur les communes de Nant ou Saint Jean du Bruel ;
- 7,7% sur les communes de Cornus, La Cavalerie, Sauclières ou encore Viala du Pas de Jaux.

Au total, à l'échelle Communautaire, entre 2003 et 2015, 16.16 hectares ont été consommés pour de nouvelles constructions à vocation de tourisme et de loisir.

La production énergétique

• L'énergie hydroélectrique :

La Communauté de Commune compte trois centrales hydroélectriques sur son territoire :

- Le Moulin de Fondamente (Fondamente)
- La Centrale de Cantobre (Nant)
- Le Moulin de La Mouline (Nant)

Elles fonctionnent toutes au fil de l'eau, c'est à dire qu'il n'y a aucune retenue d'eau.

Dans son TEPCV, la Communauté de Communes dédie l'Action 5 au développement de la micro-hydroélectricité sur son territoire :

Depuis 2013, un projet situé sur les bords du Durzon (Moulin de St-Martin), a pour ambition par son achat de reprendre et redynamiser une entité hydraulique et patrimoniale du village de Nant.

En parallèle, il s'agira également d'étudier la faisabilité de développement de pico-centrale hydroélectrique sur le réseau d'adduction d'eau potable.

La production énergétique

• **Le solaire thermique :**

La totalité des installations de solaire thermique sur l'ensemble du territoire des Grands Causses représente 2601 m² pour un productible total de 1,5 GWh.

Le PCET du PNRGC prévoit de développer le solaire thermique jusqu'à tripler le nombre d'installations et la production d'ici 2050.

• **Le solaire photovoltaïque :**

L'Action 6 du TEPCV intercommunal vise à identifier le potentiel d'émergence de projets participatifs, notamment liés au solaire photovoltaïque :

La production d'électricité portée par les habitants du territoire en collaboration avec les industriels, contribue à la diminution de l'effet de serre, et à l'autonomie énergétique du territoire. Elle est source de revenus importants pour la Communauté de commune qui pourra investir massivement dans les économies d'énergie et par cela aider l'économie verte.

La production énergétique

• L'éolien :

2 Zones de Développement de l'éolien sont présentes sur le territoire :

- La zone du Rougier de Camarès concernant la commune de Fondamente
- La zone Larzac-Templier concernant les 12 communes de la CCLTCV.

Quatre communes sont classées en zone favorable au développement de l'éolien :

- Cornus (ZEOL25 : Larzac)
- Fondamente (ZEOL01 : Rougier de Camarès)
- Lapanouse de Cernon (ZEOL26 : Larzac)
- Marnhagues et Latour (ZEOL07 : Monts de Lacaune Aveyronnais)

Parmi ces zones, les zones du Rougier de Camarès et des Monts de Lacaune Aveyronnais sont classés en zones très favorables.

Il est à noter qu'un parc éolien est autorisé sur la commune de Cornus. Il compterait 3 éoliennes pour 2,4 MW. Le permis a été purgé de tout recours et les travaux peuvent donc débuter.

La production énergétique

• Le bois énergie :

Sur l'ensemble du PNRGC, 4311 résidences principales se chauffent principalement au bois, ce qui représente 15% du parc des résidences principales. Le chauffage au bois produit annuellement 60,1 GWh, soit 11,2% de l'énergie de chauffage consommée au total dans les résidences principales.

A l'échelle de la Communauté de Communes, des projets existent : deux projets de réseau de chaleur au bois sur Nant et Fondamente, plusieurs projets de chaufferies individuelles, un projet de plateforme de production de bois.

Le bois représente 73% de la production d'énergies renouvelables sur le territoire intercommunal.

• Méthanisation :

De part l'importance de son cheptel, le territoire des Grands Causses possède un fort potentiel de développement de la méthanisation agricole.

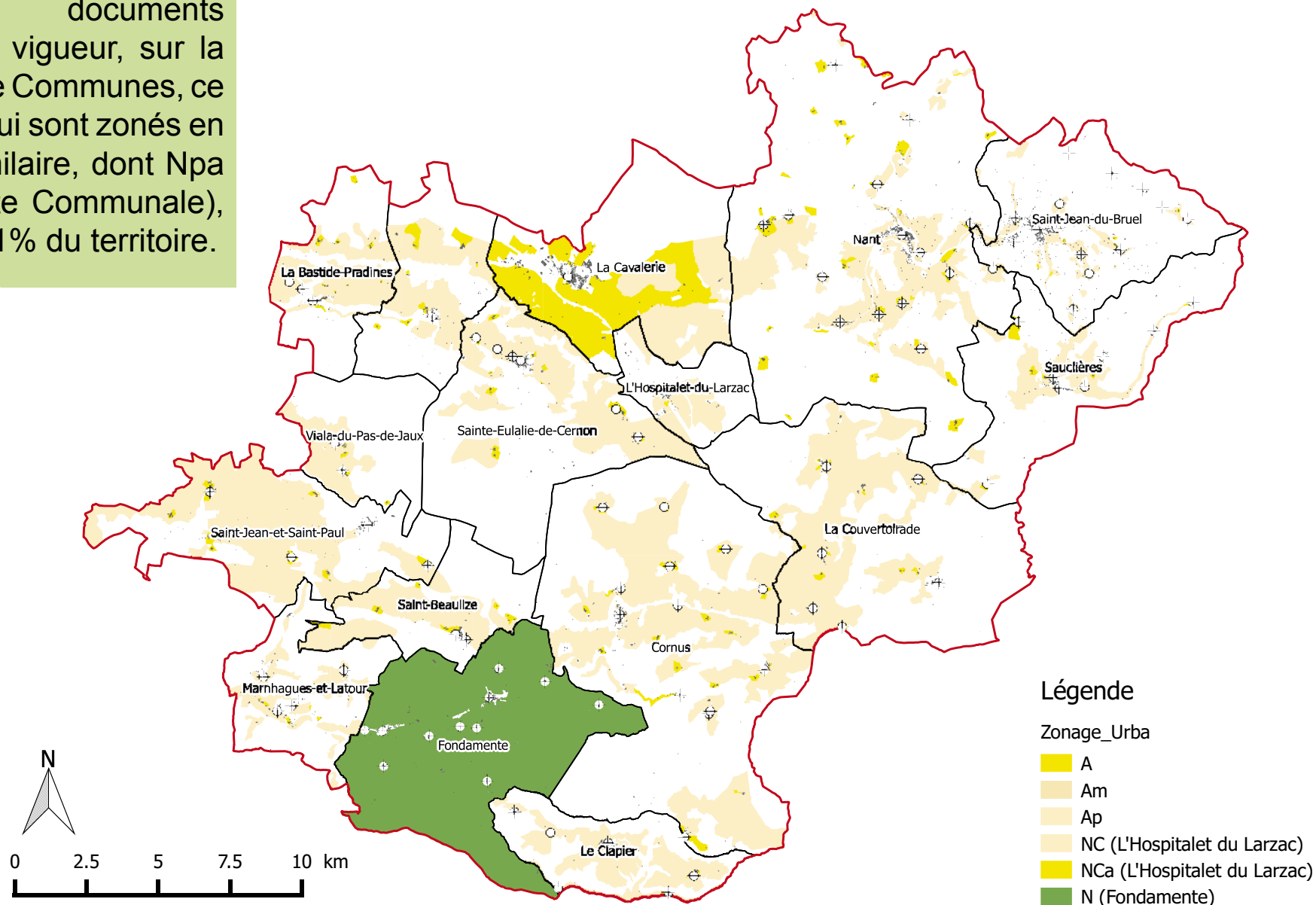
La Coopérative fromagère des bergers du Larzac, à La Cavalerie, a créé en 2009 - 2010 une unité de méthanisation pour traiter les effluents de la fromagerie : lactosérum et eaux blanches.

Le méthane est utilisé sur place pour produire de l'électricité directement employée par la fromagerie, ce qui devrait entraîner de substantielles économies.

Par ailleurs, un nouveau projet d'unité de Méthanisation est actuellement porté par un collectif de 20 exploitations agricoles et devrait s'implanter sur la commune de La Cavalerie (ce projet est l'objet de l'Action 4 du TEPCV intercommunal)

Agriculture - Sylviculture

Dans, les documents d'urbanisme en vigueur, sur la Communauté de Communes, ce sont 42 421ha qui sont zonés en agricole (ou similaire, dont Npa et N de la carte Communale), soit près de 68,1% du territoire.



SOCIO-ECONOMIQUE	
Constats	Enjeux
• Augmentation du taux d'activité : 70,7% en 2007, 72,7% en 2012 • Taux de chômage élevé (11,3%) et en augmentation (9,3% en 2007), supérieur aux taux de l'arrondissement comme du département • En 2012, 52% des actifs travaillent et résident sur la même commune • en 2014, 492 établissements sur la Communauté de Communes, selon l'insee. • en 2012, 1912 emplois sur la Communauté de communes • Présence de deux zones d'activités très importantes en frange nord de La Cavalerie. • Des commerces et services de proximité sur les bourgs : présents mais relativement limités, en raison de la proximité avec l'agglomération Milla-voise. • Tourisme patrimonial • Territoire agricole	• Soutenir, renforcer et territorialiser l'activité économique en place notamment dans son rayonnement local et extra-territorial. • Soutenir et renforcer une activité touristique durable : conforter les activités touristiques existantes, conforter les espaces de loisirs du territoire intercommunal et poursuivre la valorisation du paysage du Larzac. • Soutenir le maintien et le développement des exploitations agricoles et forestières notamment poursuivre la préservation du territoire du mitage et de l'urbanisation des terres agricoles. Des enjeux nécessitant de se positionner sur les questions suivantes : Selon quel équilibre? Selon quelle répartition géographique ? A quelle échelle soutenir le rayonnement local ou extra-territorial ? Quelle intervention des collectivités voisines ?